

Discours du Président de l'Adm74 – Martial SADDIER
81^{ème} congrès des maires de Haute-Savoie
8 novembre 2014, Bonneville

Monsieur le Préfet, Monsieur le Directeur adjoint du Cabinet de Monsieur le Ministre et plus largement vous toutes et tous qui avez déjà été très largement salués depuis ce matin, mes chers collègues.

Vous êtes aujourd'hui à Bonneville car vous avez décidé ce printemps de vous soumettre aux suffrages de vos voisins, de vos amis, de gens qui vous connaissent, mais aussi d'habitantes et d'habitants qui parfois disaient du mal de vous sans même vous connaître.

Vous êtes aujourd'hui leur maire à toutes et à tous, leur maire-adjoint, leur conseiller général, leur président d'EPCI ou vice-président d'EPCI à fiscalité propre pour la première fois de l'histoire de notre République élu au suffrage universel direct.

Travaillez, soyez fiers d'avoir osé, soyez fiers et humbles, soyez à leur écoute. N'hésitez-pas à changer d'avis en 6 ans. C'est long, un mandat, mais soyez comme vous l'êtes, animés par l'intérêt général, par cette envie de prendre la meilleure, la plus juste décision en fonction des éléments qui seront les vôtres au moment de leur dire « oui » ou de leur dire « non ». Ne lâchez rien qui puisse trahir votre légitimité, celle au cœur de notre démocratie, celle qui est le ciment de la République, la légitimité du suffrage universel direct.

Mes premiers mots iront tout d'abord à vous toutes et tous, mes chers collègues, qui m'avez porté à la présidence de l'Association des Maires de la Haute-Savoie le 7 juillet dernier. Je remercie tout particulièrement l'équipe sortante, cela a été fait tout à l'heure, autour de Raymond MUDRY, l'ensemble des membres du Comité de l'association pour la confiance qu'ils m'ont accordée, mais aussi pour le temps qu'ils ont accepté de consacrer bénévolement pour les six prochaines années au fonctionnement de notre structure, au service, je le rappelle, de tous les élus et de toutes les collectivités du département, quelle que soit leur sensibilité.

Je salue et remercie tout particulièrement tous les membres du Comité qui, dans la minute qui a suivi la page de l'élection du président, se sont mis à mes côtés au travail, à votre service et dans l'intérêt général.

Nous savons que la tâche ne sera pas de tout repos. Mais nous savons aussi que la vie d'un élu, bien que passionnante, n'est pas un long fleuve tranquille ! Je serai très largement épaulé pour cela. Pour les nouveaux élus, l'association fonctionne avec l'Assemblée générale, c'est vous aujourd'hui, un Comité et un Bureau restreint qui se réunit une fois par mois.

Un trio tout d'abord :

✓ le président

- ✓ le vice-président départemental, qui a une délégation générale, Christian DUPESSEY,
- ✓ le Secrétaire général qui administre au quotidien le fonctionnement de l'assemblée départementale, qui est le maire de Thonon, Jean DENAIS.

Nous sommes épaulés de 4 vice-présidents (ce sont les statuts), un vice-président par arrondissement, ils sont à la tribune, merci, Mesdames et Messieurs.

Et nous avons décidé pour la première fois dans ce mandat d'inviter le président du Conseil général aux réunions de Bureau.

En parlant du président du Conseil général, je voudrais vous dire que cette élection à la présidence a été pour moi une véritable fierté. Je suis engagé dans le monde associatif des élus depuis 2001, ma prise de fonctions en tant que maire, qu'il s'agisse de l'Association des Maires de Haute-Savoie, de l'ANEM ou de ma vice-présidence à l'Association des Maires dans ce département depuis plus de 10 ans. Je le dois à un certain nombre d'hommes et de femmes de droite et de gauche qui m'ont accordé leur confiance.

Christian MONTEIL, le président de l'époque, qui m'a ouvert les portes de l'Association des Maires. Merci Christian.

Puisque j'ai salué les nouveaux sénateurs, permettez-moi de rendre hommage et de remercier les deux anciens sénateurs Pierre HERISSON et Jean-Paul AMOUDRY, avec qui vous avez beaucoup travaillé pendant 20 ans, qui vous ont probablement aidés à sortir et financer les dossiers dans vos communes. Je propose de les remercier et de les applaudir, même s'ils ne sont pas présents.

Ils m'ont accueilli également à l'Association des Maires à l'époque où des personnalités comme François BROTTES, M. le Directeur adjoint de Cabinet, député PS, m'a ouvert et appris le métier de président de l'Association Nationale des Élus de la Montagne.

Je vous salue tout particulièrement, Monsieur David PHILLOT, Directeur adjoint de Cabinet, et je vous remercie très sincèrement de votre présence aujourd'hui, sur des dossiers et dans un contexte où l'on a connu dans la République des moments peut-être plus difficiles, mais aussi certainement beaucoup plus faciles. Au nom des membres du Bureau et du Comité, je vous remercie d'avoir accepté de venir à la rencontre des élus haut-savoyards, de venir nous éclairer et surtout de vous prêter au jeu des questions/réponses dans quelques instants.

Depuis ma prise de fonctions avec mes collègues à l'Association Départementale des Maires, qui a suivi de près le renouvellement électoral, les axes de travail et les sujets de débats n'ont pas manqué. Je rappellerai tout d'abord au passage que toutes les décisions – et c'est le point d'honneur de notre fonctionnement – sont prises à l'unanimité et nous cherchons systématiquement le consensus, qu'il s'agisse du Bureau ou du Comité. C'est dans cet esprit qu'ont été effectuées plus de 200 nominations dans différentes commissions qui vont être appelées à défendre vos intérêts auprès et aux côtés des représentants de l'État pour le mandat à venir.

Notre début de mandat a en effet été immédiatement rythmé par plusieurs dossiers d'importance parmi lesquels, cela ne vous aura pas échappé, je m'adresse plus particulièrement aux 60 maires concernés, la majoration de la taxe foncière sur les terrains non bâtis, dont les conséquences pour certains de nos administrés s'avèrent tout simplement désastreuses.

Comme elle l'avait fait en 2013 en contribuant au report de la mesure, notre Association s'est très vite emparée du sujet. Nous avons du reste, au-delà du report, obtenu l'année dernière de la part du gouvernement, que je remercie sur ce sujet, le fait que les terrains à bâtir qui ont une exploitation agricole soient exonérés de la taxe.

Cette surtaxe foncière suscite inquiétudes et incompréhensions de la part de nos concitoyens, mais également parmi les maires chargés pour la première fois d'envoyer la liste des terrains concernés aux services fiscaux. Nous maintenons, comme l'Association des Maires de France, comme nous l'avions défendu en 2013, notre souhait de revenir au système antérieur, basé sur le volontariat, et notre volonté de voir le zonage modifié. Nous refusons mesdames et messieurs les maires, de devenir des agents du fisc.

Je remercie sur ce sujet le Premier ministre et Mme PINEL qui, au Congrès des Maires à Chambéry, ont répondu favorablement à notre attente. Mes chers collègues, c'est la Haute-Savoie qui va faire en sorte que l'on revienne sur ce dispositif. C'est nous qui aurons gagné la bataille, c'est nous qui aurons enclenché toute la mécanique qui est en train de se mettre en place.

Sans trahir de grands secrets, je reprends les engagements publics de Mme PINEL, que je remercie, elle s'est engagée à revoir le zonage.

Le combat n'est pas terminé car le zonage revu réglera probablement une grande partie du problème, mais il se pourrait que sur soixante communes, il n'en reste qu'une vingtaine ; les quarante vont être contentes mais les vingt qui restent ne seront pas tout à fait satisfaites. Nous allons continuer à nous battre pour la spécificité des zones de montagne et notamment pour que des communes, qui sont à la fois frappées par la loi Littoral sous sa version montagne et la loi Montagne, ne soient pas en plus taxées par cette surtaxe sur le foncier bâti.

Et puisque le gouvernement a annoncé cette semaine une taxe facultative à l'initiative des élus sur la résidence secondaire, pourquoi ce que le gouvernement accepte de manière facultative et volontaire sur la taxe sur les résidences secondaires, ne le ferait-il pas également de manière volontaire et facultative sur la surtaxe sur le foncier bâti ? Nous avons gagné une première bataille mais nous allons continuer de manière à gagner définitivement sur ce dossier, soyez persuadés de notre engagement.

Deuxième sujet, il a été abordé en introduction par Stéphane VALLI, c'est la décision du Conseil Constitutionnel. C'est la juridiction suprême et il n'est pas question, encore moins pour moi, président, mais également parlementaire, de contester ou de remettre en cause le bienfondé de la décision du Conseil Constitutionnel qui, en cas d'élargissement d'un EPCI ou en cas de recours et de retour devant les urnes, remet en cause l'accord local. Ce n'est pas acceptable, non pas la décision juridique du Conseil

Constitutionnel mais nous devons, chers collègues parlementaires, quitter à profiter d'une réforme constitutionnelle demain, revenir et faire entendre dans ce pays que les femmes et les hommes doivent rester au cœur de notre projet, mais que les territoires, et notamment les territoires de montagne, doivent être pris en compte. Un accord à l'unanimité pris à l'intérieur de l'EPCI ne peut pas être remis en cause. C'est en tout cas ce que nous défendons et soyez persuadés de l'engagement de l'ensemble des parlementaires et de l'Association des Maires de France sur ce sujet.

Troisième point, comment ne pas évoquer plus généralement la problématique financière et, en premier lieu, la question de la baisse des dotations de l'État dans un contexte de rigueur budgétaire renforcée.

Là aussi, je suis obligé de me placer très clairement dans mon rôle de président des maires. L'ancien gouvernement avait commencé à geler les dotations des collectivités territoriales. Le nouveau gouvernement a engagé une marche supplémentaire en baissant les dotations des collectivités territoriales alors même qu'elles sont au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société. Les collectivités locales risquent d'être confrontées à des difficultés financières sans précédent. Sur ce sujet, l'AMF est pleinement mobilisée. Cette dernière a reçu plus de 12 000 motions, et beaucoup sont venues de ce département, de soutien à son action pour alerter les Pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État.

Nous nous joignons bien évidemment à cette démarche et nous vous proposerons de voter une motion à ce sujet en fin de congrès au nom de l'ensemble des collectivités haut-savoyardes. Vous la trouverez dans les pochettes qui vous ont été distribuées.

Monsieur le Préfet, Monsieur le Directeur de Cabinet, j'ai transmis la lettre du préfet CARENCO qui atteste que les représentants de l'État ne sont pas aveugles dans ce département, ils en sont conscients, mais j'ai pris l'engagement de le dire devant vous et devant les collègues, une filière traverse particulièrement une crise sans précédent, la filière du BTP. Des entreprises vont mourir dans ce département. Et quand on dit que des entreprises de BTP vont mourir en 2015 dans ce département, je vous laisse imaginer la situation des entreprises de BTP ailleurs en France, dans des départements qui ne connaissent pas notre dynamique.

Le logement est complètement bloqué aujourd'hui et, puisque nous avons droite et gauche, toutes et tous, prôné la mixité sociale, vous avez compris qu'en bloquant la partie privée du logement, nous bloquons de fait la partie locative sociale.

Il est impératif qu'ensemble, ce n'est plus une question de droite ou de gauche, nous trouvions en 2015 les leviers pour relancer le logement et la problématique du BTP dans son sens large.

Quatrième point, à cela s'ajoute la montée en puissance du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales, le fameux FPIC. De 570 millions d'euros en 2014, il passera à 780 millions en 2015, soit une hausse de plus de 36 % !

Avant que M. Le Préfet ou que M. Le Directeur de Cabinet, à juste titre, ne me le jette en pâture ou au visage, c'est effectivement le gouvernement précédent qui, avec le Comité des Finances Locales et l'Association des Maires de France, a émis l'hypothèse d'un minimum de solidarité entre les collectivités territoriales et a proposé la mise en place du fonds de péréquation.

L'idée n'était probablement pas mauvaise. Nous avons déjà eu l'occasion de nous exprimer, nous, les parlementaires, à la tribune même de ces derniers congrès, il était difficile, pour ne pas dire impossible, pour des représentants de la Haute-Savoie de monter à la tribune de l'Assemblée nationale ou du Sénat et de dire la main sur le cœur : « Non, la Haute-Savoie ne mettra pas un euro de solidarité vis-à-vis de départements comme la Corrèze, l'Ariège ou des départements complètement démunis, qui perdent 30 à 40 000 habitants par an. »

Mais l'idée de départ se transforme aujourd'hui avec une montée en puissance insupportable, pour ne pas dire insoutenable, complètement aveugle, ne tenant compte ni des spécificités de notre territoire à la fois montagnard, frontalier, touristique avec des variations de population de 1 à 10 selon les saisons, ni des efforts de gestion opérés par les collectivités territoriales, nous sommes punis, que nous ayons été bons ou mauvais gestionnaires sur les dernières années.

Nous dénonçons donc aujourd'hui la montée en puissance qui a probablement été, certes, mal évaluée au départ, mais comme je vous disais tout à l'heure que vous allez être appelés à changer d'avis dans les 6 ans qui viennent, pourquoi ne pas se remettre autour de la table ? Cela nous paraît indispensable pour revoir l'intensité et les modalités d'application du FPIC. Avec l'accord du maire de Chamonix, je vous indique que l'année prochaine, la Ville de Chamonix se verra prélever sur son budget de fonctionnement 2 millions d'euros par le Fonds de péréquation, c'est tout simplement insoutenable. En asphyxiant les communes les plus dynamiques de notre pays, en asphyxiant les communes les plus industrielles et les plus touristiques, nous allons tout simplement asphyxier notre pays sans pour autant faire revivre les communes les plus démunies de notre pays.

Nous avons toutes et tous notre part de responsabilité sur ce sujet. L'Association des Maires de France et le Comité des Finances Locales doivent être au cœur et forces de proposition, Monsieur le Directeur de Cabinet, mais nous avons besoin que ce message, et nous comptons sur vous, puisse être remonté au gouvernement et notamment au ministre en charge des Collectivités territoriales et sur le secteur de Bercy, ce qui ne va pas être le plus simple à faire, j'en conviens.

Nous sommes tout à fait conscients, au-delà de ces enjeux des baisses de dotations et du FPIC, que nous devons participer à l'effort collectif de maîtrise des dépenses. Mais il y a une chose insupportable, et c'était déjà là aussi valable depuis plusieurs années, le procès de mauvaise gestion financière qui parfois est fait aux collectivités territoriales, et donc aux maires et à leurs équipes, n'est plus acceptable. Nos budgets sont équilibrés, ils sont contrôlés par l'État, le Contrôle de Légalité passe au crible l'ensemble de nos

délibérations et a le pouvoir de les déferer. Nous n'acceptons pas et ne devons plus accepter de faux procès de mauvaise gestion.

Notre pays compte 500 000 élus locaux dont l'immense majorité est bénévole et 1,9 million d'agents territoriaux, que je salue en votre nom, dont plus de 70 % ont une rémunération inférieure à 1,2 SMIC. Tous contribuent à une gestion efficace, dynamique et optimisée de nos territoires !

Ce procès est d'autant plus insupportable que les collectivités territoriales doivent sans cesse supporter des charges nouvelles comme celles issues de la réforme des rythmes scolaires, qui reste encore, dans bien des communes, un véritable casse-tête pour les maires qui ont choisi d'assumer leurs responsabilités sur le temps périscolaire. Mais quand je dis cela, comment dire non aux parents qui ne pouvaient tout simplement pas accepter et qui n'auraient pas accepté qu'à 15 heures 30, on laisse les enfants au bord de l'école ?

Nous avons gagné en partie cette semaine, et je remercie là aussi le Premier ministre qui, sous la pression de l'Association des Maires de France et de l'ensemble des associations départementales, a annoncé récemment le maintien du Fonds d'amorçage à son niveau et aux modalités actuelles pour 2015-2016. Merci pour cette avancée significative, à condition cependant que soit élaboré un projet éducatif territorial.

Nous comptons sur vous, Monsieur le Préfet, même si le DASEN n'est pas directement sous votre autorité, pour que l'envers du maintien du Fonds d'amorçage ne soit pas non plus l'occasion encore de nous faire monter une usine à gaz. Car s'il faut embaucher quelqu'un dans chaque intercommunalité pour faire le fameux projet éducatif territorial, on n'aura pas beaucoup avancé. Oui, il faut que l'argent public rende des comptes sur sa bonne utilisation, mais non à une usine à gaz supplémentaire.

Si nous nous félicitons de cette décision, nous continuerons à demander au gouvernement de respecter les engagements pris de donner au fonds d'amorçage un caractère pérenne permettant la poursuite de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires dans de bonnes conditions sur le long terme.

Au-delà des thématiques financières, sur lesquelles nous pourrions débattre encore longtemps, la question des difficultés de la mise en œuvre de la réglementation relative aux risques naturels doit également être évoquée. Monsieur le Directeur de Cabinet. Vous êtes dans l'un des départements les plus contraints par les risques naturels : deux lacs, des inondations, des avalanches. Nous ne sommes pas aveugles ni inconscients, nous ne connaissons pas mieux, mais en tout cas aussi bien que personne, l'histoire, y compris dramatique, de certains secteurs, de certaines communes de notre département. Mais nous sommes confrontés quelquefois, non pas de la part des services de l'État du département, je le dis, non pas de la part de M. le Préfet, sur un sujet particulier, les avalanches, à une vision très parisienne et très administrative de l'application des dispositifs législatifs en la matière.

Peu de maires le savent, une expérimentation à Chamonix, qu'a subie Michel CHARLET et que subit aujourd'hui Éric FOURNIER, vise à transformer les zones jaunes potentielles expérimentales depuis plus de 15 ans en zones prescriptives qui s'inscriraient en zones bleues dans le PPRI, donc dans le document d'urbanisme.

Monsieur le Directeur de Cabinet, nous sommes conscients des risques, nous sommes favorables à la prévention, nous sommes responsables, mais ne faites pas croire à nos concitoyens que le risque zéro existe. Quand on prend sa voiture, on peut avoir un accident ; quand on va à la mer, il y a des risques ; quand on va à la montagne, les risques existent aussi. Il nous appartient, avec les pompiers, le PG et les maires, de les minimiser, mais il ne faut pas pour autant venir plâtrer nos documents d'urbanisme ; lorsqu'on superpose la loi Montagne, la loi Littoral, le PPR inondation et le PPR avalanches, cela devient véritablement insupportable.

Je me mets à votre place, mesdames et messieurs nouveaux élus qui découvrez tout cela depuis le mois de mars, il y a de quoi avoir le moral dans les chaussettes parfois, si vous me permettez cette expression.

Nous avons besoin de votre soutien sur l'équilibre nécessaire à trouver entre la maîtrise du développement territorial de notre département, car nous n'avons pas le droit de gâcher la carte postale de la France, et la nécessité de ne pas mettre la montagne sous cloche. N'oubliez pas, chers amis qui avez la chance de venir passer quelques jours en Haute-Savoie, que si vous, vous y passez quelques jours, il y a des gens qui y habitent toute l'année, 365 jours par an. Nous voulons une montagne vivante 365 jours par an.

Enfin, c'est le thème du congrès qui nous rassemble aujourd'hui, la Réforme territoriale.

Comme je vous le disais il y a quelques instants, les interrogations en la matière sont nombreuses. Elles rejoignent pour partie l'intervention de Stéphane, de Christian, mais je crois qu'elles rejoignent très largement, au-delà des clivages politiques traditionnels, les préoccupations de l'ensemble des élus.

Quelle sera la place accordée à nos territoires de montagne dans cette réforme ?

L'esprit de la loi Montagne de 1985, l'esprit de la Constitution européenne, qui reconnaît qu'au sein de l'Union européenne, deux territoires ont une spécificité, les îles et la montagne, soufflera-t-il sur la Réforme territoriale ?

À situation différenciée, traitement différencié.

Les élus de Haute-Savoie défendent notamment la prise en compte de la spécificité montagne dans le redécoupage des intercommunalités, avec des nécessaires adaptations au seuil des 20 000 habitants annoncé, mais qui devra passer le filtre du Sénat, puis de l'Assemblée nationale.

Sur la méthode, je remercie très sincèrement M. le Préfet de la Haute-Savoie, et je vous le dis publiquement, Monsieur le Préfet, pour l'échange que nous avons eu avec Christian DUPESSEY et Jean DENAIS. Le préfet n'était pas obligé de le faire, la loi lui donne force de proposer un schéma départemental. Il nous a invités et nous a demandé quelle était selon nous la meilleure solution pour tenter d'arriver, à terme, à un Schéma départemental voté. Il y a eu consensus sur une méthode, je lui laisserai la présenter, cela lui revient, et le travail a d'ores et déjà commencé.

Mes chers collègues, sur ce débat du Schéma départemental, la loi est très claire, avant que les parlementaires n'en décident autrement : il appartient au préfet de proposer et il appartient à la CDCI d'amender ou pas, aux deux tiers de ses membres, les propositions de préfet de la Haute-Savoie, comme il appartient à terme aux membres de la CDCI d'adopter ou pas le schéma définitif.

Les membres de la CDCI, je vous le dis solennellement, vous êtes toutes et tous présents dans cette salle, tous les membres de la CDCI, qu'ils soient issus de la liste de l'Association des Maires ou qu'ils soient - et je suis autorisé à parler en leur nom - des candidats libres, sont là pour vous représenter. Les membres de la CDCI ne sont pas là pour défendre leur commune, leur EPCI à fiscalité propre, pour régler tel ou tel compte avec tel ou tel élu ou tel territoire. Les membres de la CDCI ont obligation de se mettre au travail, et nous avons organisé le travail avec M. Le Préfet et avec les membres du Bureau et les membres du Comité. Les membres de la CDCI sont là pour se mettre à votre service en toute transparence, je le souhaite, avec le Bureau et avec le Comité de notre Association, pour que nous aidions le préfet à déposer un projet de schéma, s'il le veut, le plus consensuel possible, il ne fera probablement pas l'unanimité, nous sommes prêts à vous y aider, Monsieur le Préfet, et faire en sorte surtout qu'à terme, la Haute-Savoie ne soit plus l'un des mauvais élèves de notre pays, l'un des rares départements qui n'aient toujours pas de schéma départemental approuvé.

Je vous le dis sincèrement car je vous l'ai dit en tête à tête, nous le souhaitons pour l'intérêt général, mais très clairement parce que nous ne souhaitons pas voir le représentant de l'État dans ce département, non pas vous, Monsieur le Préfet, profiter des pouvoirs exorbitants que lui donne la loi quand le schéma n'est pas adopté. Nous souhaitons donc avec vous prendre toute notre part de responsabilité, toute notre force de travail pour essayer de trouver un consensus et un compromis dans le respect des différents territoires.

La spécificité des territoires de montagne doit également être prise en compte dans le débat sur l'avenir des Conseils départementaux. Nous avons noté cette semaine les propos du Premier ministre, Manuel VALLS.

Sans revenir sur les propos de Christian MONTEIL, nous souhaitons, Monsieur le Directeur, savoir dans quel cas de figure le gouvernement inscrit la Haute-Savoie. *A priori* nous ne sommes pas un département urbain tel qu'il a été défini, comme Lyon. Serons-nous alors considérés comme un département rural, qui serait maintenu ? Serons-nous considérés comme une fédération d'intercommunalités ? C'est la proposition, en tout cas dans les débats, au niveau national. Ou le gouvernement soutiendra-t-il tout simplement le projet et les amendements qui ont été proposés sur le rapprochement des deux départements ?

Sachez, Monsieur le Directeur, que nous sommes en attente d'éclaircissements très importants sur ce sujet.

Nous sommes également en attente car lorsqu'on est un maire de montagne ou un président d'EPCI de montagne, la répartition des compétences entre les futures Régions (Rhône-Alpes-Auvergne) et le futur statut départemental a des incidences extrêmement importantes au quotidien. Transférer les routes dans n'importe quel

département à la Région a une incidence, mais transférer les routes départementales de montagne à une Région, c'est une incidence toute particulière. Je ne juge pas, je ne suis pas là pour cela, mais vous comprenez, Monsieur le Directeur, qu'en parallèle de la réforme et du découpage administratif, nous avons besoin très rapidement de vos éclaircissements ou de celles du gouvernement sur la partie des compétences qui seraient dévolues aux futures Régions ou aux futurs départements.

Pour poursuivre sur la thématique au sens large de l'intercommunalité, il me paraît par ailleurs important de rappeler que nous sommes particulièrement attachés à une évolution de la carte intercommunale à l'initiative des élus, comme je vous le réaffirmais, et nous prendrons donc toute notre part.

Merci, Monsieur le Directeur, de nous éclairer sur la vision du gouvernement autant que vous le pourrez, nous sommes conscients que vous ne pouvez pas vous engager au-delà de la mission et de la lettre qui est la vôtre aujourd'hui, et soyez persuadé du respect scrupuleux de l'Assemblée et de notre compréhension. Par ailleurs, puisque vous représentez aujourd'hui le gouvernement, vous ne pouvez pas non plus anticiper sur ce que seraient les décisions du Parlement, Sénat ou Assemblée nationale.

Au nom de mes collègues du Bureau et du Comité, au nom de l'ensemble des élus de Haute-Savoie, je vous exprime donc ma gratitude pour votre présence ici et d'avoir accepté d'intervenir.

Je terminerai en vous rappelant quelques grands rendez-vous.

Un premier rendez-vous, le Congrès des Maires et Présidents de Communauté de Communes de France, qui se déroulera à Paris les 25, 26 et 27 novembre prochain. Ce congrès aura une saveur particulière, c'est le premier du mandat, mais c'est un congrès électif. Pour la première fois de l'histoire, les élus de droite, de gauche et du centre ont décidé de faire liste commune, combat commun, derrière François BAROIN, c'est dire combien, y compris à l'Association des Maires de France, nous pensons que l'heure est grave.

J'invite donc le plus grand nombre à participer. Pour celles et ceux qui ne pourraient pas venir à Paris, les élus ont droit à 5 pouvoirs par maire, donc 5 maires peuvent donner pouvoir à un seul maire. Soyez nombreux à venir et, surtout, faites en sorte que la Haute-Savoie se mobilise très fortement pour ce futur congrès.

Un deuxième rendez-vous le 5 décembre à Saint-Pierre-en-Faucigny fera se rencontrer des élus et l'UDOTSI 74, c'est-à-dire le monde du tourisme. Tous les maires, maires-adjoints, présidents d'EPCI qui sont engagés dans le tourisme sont invités à venir rencontrer les professionnels du tourisme.

Enfin, nous aurons le Forum des Collectivités Territoriales, initié à l'époque par Christian MONTEIL, poursuivi par Raymond MUDRY, les 4 et 5 juin 2015, qui sera le premier forum de ce nouveau mandat.

La vie est aussi égrenée d'amis qui se sont très fortement engagés pour défendre notre cause. Je voudrais rendre hommage à Jean-Claude MONIN. Il a été une figure emblématique de la défense des communes forestières pendant près de 30 ans. Il est décédé

il y a 72 heures. Il était le président d'honneur de la Fédération Nationale des Communes Forestières. Sa sépulture aura lieu le 10 novembre à 10 heures à Saint-Jean-d'Arvey en Savoie. Je joins à vos condoléances et à notre amitié M. POUCHOT, maire de Magland et président de la fédération départementale.

Mes chers collègues, je serai avec Christian, avec Jean, avec le vice-président de l'arrondissement, le garant de vos intérêts, dans l'esprit de l'Association des Maires de France et de Haute-Savoie.

Depuis plus d'un siècle, les dirigeants, les présidents, présidentes d'associations départementales ou de l'Association des Maires de France n'ont été dans leur fonction ni de droite, ni de gauche. Ils sont élus, ils ont eu la confiance de leurs pairs, ils ont eu votre confiance, ils ont su fédérer des femmes et des hommes de tous bords, engagés pour un bien commun, pour leurs habitants et pour leur territoire.

Modestement, je m'engage avec notre équipe à nous inscrire dans les pas de nos pères. À chaque début de mandat, et je voudrais adresser un message personnel aux nouveaux élus, j'ai eu peur. À chaque début de mandat, j'ai douté. À chaque début de mandat, je me suis interrogé. À chaque début de mandat, je me suis dit : « jamais tu n'arriveras à remplir la feuille de route sur laquelle tu as été élu », puisque le moment démocratique est intense, il est un moment d'échanges fructueux, absolument extraordinaires avec les habitants de nos communes, mais il est un moment aussi de promesses, disons la vérité.

J'ai douté depuis 1995 à chaque fois et, pour autant, comme vous toutes et tous, mesdames et messieurs qui avez rempli, nous avons fait des choses extraordinaires, nous avons fait de ce département un des plus beaux, un des plus puissants de France. C'est un message de confiance vers l'avenir que je vous adresse, malgré toutes les difficultés que j'ai abordées en toute transparence.

Allez de l'avant, vous verrez qu'ensemble, nous réussirons de belles choses.

À vous, Monsieur le Préfet, et à vous, Monsieur le Directeur adjoint de Cabinet, en vous remerciant une nouvelle fois des débats au quotidien que nous avons, un président des maires passe plusieurs SMS par jour à son préfet, plusieurs coups de téléphone, à minuit et demie hier soir nous échangeons des mails et des SMS pour parfaire l'organisation de ce moment, au-delà de nos remerciements, je voulais vous dire qu'il faut que la République nous fasse confiance, il faut que la République retrouve confiance, si ce n'était pas le cas, dans ses élus. Il faut que la République, ce grand pays qui est un et indivisible, croie, fasse confiance et parie sur la capacité de ses territoires à l'aider à passer les caps difficiles.

Ensemble, nous allons faire gagner la France.

Vive la République, vive les maires de France et vive les maires de Haute-Savoie !

Merci beaucoup.